PN-ABU-579
94111

RAPPORT DE MISSION

==========

SEMINAIRE SUR LA PRIVATISATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET LA PARTICPATION COMMUNAUTAIRE LOCALE

==========

ABIDJAN DU 17 AU 19 MAI 1993

==========

Présenté par NGAKOUTOU GASSI ETIENNE
Secrétaire Général du Comité d'Assainissement
du quartier Ardep Djoumal (CASQA)

Le Seminaire sur la Privatisation des Services Municipaux et la participation communautaire locale s'est tenu du 17 au 19 Mai 1993 à Abidjan en Côte d'Ivoire.

Les Participants :

Six pays étaient représentés par des chefs de communes, des chefs d'entreprises privées spécialisées, des assistants sociaux, des délégués des associations communautaires et des spécialistes des problèmes de l'environnement (voir liste des participants annexée).

Les pays représentés au seminaire sont :

- La République du Burkina Faso
- La République du Benin
- La République du Congo
- La République de Guinée
- La République du Tchad
- La République de la Côte d'Ivoire

Organisation :

Le séminaire a été organisé par l'U.S.A.I.D. et placé sous le haut patronage du Ministère de l'Intérieur de la Côte d'Ivoire.

Après la cérémonie d'ouverture qui a eu lieu dans la salle de conférence du Novotel le 17 Mai 1993 à 9 heures, les travaux ont commencé à 10 heures.

Des exposés, des cas spécifiques et des travaux en ateliers ont constitué la methode de travail du seminaire.

La privatisation des services municipaux a été le point focal des travaux ; dans cette optique notre rapport mettra en exergue :

- La notion de privatisation des services municipaux
- Nécessité de la privatisation
- Conditions de privatisation
- La participation tchadienne.

I) - NOTION DE PRIVATISATION DES SERVICES MUNICIPAUX

La privatisation des services municipaux ne signifie pas l'abandon des services municipaux aux entreprises privées. Il s'agit plutôt de leur confier l'exécution de certains travaux. Les délégués municipaux restent responsables devant leurs électeurs. Ils doivent s'assurer de la bonne gestion de la municipalité et surtout du service public administratif qui ne peut être privatisé.

Ainsi, la gestion du marché, l'enlèvement des ordures, les gares routières, le curage des canivaux, etc... peuvent être confiés à des entreprises privées.

II) - NECESSITE DE LA PRIVATISATION :

Toutes les communes de nos pays ont beaucoup de difficultés à satisfaire les besoins fondamentaux de la population. Elles n'arrivent pas à fournir les services auxquels elles sont tenues par la loi. L'insatisfaction de la population est totale ; le système communal apparaît comme une institution défaillante peu crédible. Il y a nécessité d'imaginer une autre forme de gestion de nos villes qui permette de réhabiliter l'administration municipale.

La privatisation semble être le mode de gestion approprié pour répondre aux besoins des populations et restituer à la municipalité toute sa crédibilité.

III) - CONDITIONS DE PRIVATISATION :

La privatisation des services municipaux est une tâche délicate et exige des conditions et un cadre pour sa réalisation. Ainsi il convient de :

- Créér un cadre institutionnel ;

- Désengager l'Etat : obtenir la levée de la main mise de l'Etat sur les communes ;

- Amener et encourager la pooulation à prendre conscience du bien fondé de la commune ;

- Responsabiliser et associer la population à toutes les décisions de la commune et solliciter sa participation ;

- Susciter une volonté politique des autorités afin de briser les résistances ;

- Mobiliser les ressources financières locales ;

- Négocier un contrat précis et clair avec les entreprises afin d'éviter toute rupture de contrat à cause de l'instabilité et du caractère aléatoire des finances ; la municipalité peut proposer aux entreprises le système de concession ou d'affermage ;

- Créér un cadre permettant d'assurer un bon suivi de l'exécution des travaux.

La participation tchadienne

Le Tchad, représenté par le Secrétaire Général du Comité d'Assainissement et de Suivi du Quartier Ardep-Djoumal (CASQA) a pris une part active à ce seminaire. Deux communications portant sur les expériences de privatisation et de la participation communautaire ont été faites par le délégué.

1 - La Municipalité de N'Djaména :
Une expérience de privatisation tombée en désuetude en 1974.

2 - Présentation du Comité d'Assainissement et de suivi du quartier Ardep Djoumal : ses orientations.
L'expérience du quartier d'Ardep Djoumal a été bien appréciée par

les séminaristes qui n'ont pas hésité à donner des conseils pour la réussite des initiatives du Comité.

CONCLUSION

Ce séminaire qu'il convient d'appeler un séminaire d'échanges d'expériences sur les tentatives de résolution des problèmes de l'Administration Communale est arrivée a point nommé. Il a été d'un très grand intérêt pour nous, délégués tchadiens, car nous sommes encore au niveau du balbutiement.

Il est regretable que le Tchad soit représenté par une seule personne qui plus est du privé. Si l'Administration de la municipalité avait été représentée, elle aurait déjà pensé en ce moment à la mise en application de certaines expériences.

Les participants ont accordé une grande importance à nos exposés compte tenu de son contenu réaliste.

Nous pensons sincèrement qu'un tel séminaire est nécessaire pour le Tchad où la situation des grandes villes organisées en municipalité est des plus dégradante. Un séminaire destiné à sensibiliser les autorités municipales sur la nécessité de mobiliser la population autour des problèmes propres à la cité est souhaitable.

Fait à N'DJAMENA, le 30 Mai 1993

COMITE D'ASSAINISSEMENT ET DE SUIVI
DU QUARTIER ARDEP-DJOUMAL
(CASQUA)

SEMINAIRE SUR LA PRIVATISATION DES SERVICES MUNICIPAUX

17 _ 19 Mai 1993

ABIDJAN (COTE D'IVOIRE)

Présenté par Mr. NGAKOUTOU GASSI Etienne
Secrétaire Général de CASQA
N'Djaména - Tchad

6

I°/ CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie : environ 4.400 ha (intérieur et extérieur voie de contournement)

Subdivision administrative : 5 arrondissements - chefs d'arrondissement
23 quartiers - chefs de quartier
236 carrés - chefs de carré

Population totale : environ 600.000 habitants dont à peu près 219.000 habitants pour le 5è me arrondissement et 30.000 habitants pour le quartier Ardep-Djoumal pour une superficie totale de 128 ha occupée en totalité par l'habitat traditionnel.

La ville de N'Djaména, créée en 1900 est située en confluent du Logone et du Chari sur la rive Est de ce dernier à la frontière du Cameroun. Son développement s'est réalisé d'abord sur les berges longeant le Chari, ensuite vers le Nord-Est et plus à l'Ouest.

Implantée dans la plaine alluviale du Lac Tchad, elle est située à une altitude comprise entre 293 et 298 mètres. Les pentes naturelles du terrain sont très faibles et mal orientées souvent en sens contraire de l'écoulement gravitaire vers le fleuve.

La végétation y est du domaine sahélo-soudanien et le sol du type argilo-sableux à sa sableux contenant parfois des nodules calvaire. La pluviométrie moyenne annuelle varie entre 500 et 700 mm. Les précipitations se produisent entre Avril et Octobre sous forme d'averses tropicales de forte intensité et de durée relativement courte. Les plus fortes pluies sont observées en Août-Septembre.

Le climat, du type sahélo-soudanien tropical sec caractérisé par la prédominance des saisons sèches pendant lesquelles on observe une température maxima d'environ 41°c et minima d'environ 25°c ainsi que la présence de l'harmattan venant du Nord et humides pendant lesquelles la température est relativement basse avec comme maxima environ 31° c et minima de 14°c où on observe la mousson venant du Sud.

II°/ DEMOGRAPHIE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Une des données fondamentales à prendre en compte pour l'évaluation quantitative des projection de production des déchets solides est sans nul doute l'évolution démographique de la ville. Le dernier recensement exhaustif de la population date de 1962 et a dénombré 88.160 habitants et depuis cette date, les données démographiques se basent sur des sondages et estimations. Heureusement, le Gouvernement vient de lancer en Avril 1993 par le truchement du Bureau Central de Recensement

(B.C.R.) de la Direction des Statistiques et des Etudes Economiques Démographiques un recensement général de la population. Toutefois, avant cette opération, la population de la ville estimée à environ 600.000 habitants avec un taux de croissance annuel variant entre 12 et 16%. Il va sans dire que cette croissance effrénée ne s'effectue pas sans conséquences graves pour la cité :

- Extension considérable, de manière désordonnée sans programmation ni maîtrise du terrain ;

- manque d'infrastructures : voirie et réseaux divers, poubelles et décharges etc...

III°/ COLLECTE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

3.1 La loi (Ordonnance n° 23 du 22/09/75 portant Statut de la Commune de N'Djaména) a fixé les attributions du Comité de Gestion, du Maire, des Chefs d'Arrondissements , des Quartiers et Carrés et a défini dans le domaine de la salubrité les attributions de chacun. Mais c'est le Maire qui, en dernier ressort assure la direction des travaux communaux.

Un certain nombre de textes portant réglementation de l'hygiène, de la salubrité ainsi que de l'enlèvement des ordures ménagères et des textes rémunératoires. En plus de ces textes et des pouvoirs généraux qui lui sont conférés, le Maire peut intervenir dès qu'une atteinte à la salubrité des lieu menace la santé publique.

3.2 Avant et après l'indépendance jusqu'en 1974, le service de collecte et d'évacuation des ordures ménagères de la Commune était concédé à une entreprise privée (UNITCHADIENNE). Le service était bien fait et la population satisfaite. Depuis cette date jusqu'à ce jour, le service est exploité en régie d'abord par le service de la Voirie et du Génie Municipal et ensuite par le Service Urbain d'hygiène et Assainissement (S.U.H.A.) avec des faibles moyens logistiques mis à sa disposition par le parc municipal.

Il faut noter que les prestations quotidiennes sont difficilement assurées compte tenu de l'état déficient et de faibles moyen en matériels dont elle dispose ; de ce fait, elle se trouve donc dans l'impossibilité d'exécuter un service régulier et efficace sur l'ensemble de l'agglomération avec comme conséquence dépôts non évacués, encombrement des voies publiques etc.

Comme souligné plus haut, il n' a pas de matériel propre pour l'évacuation des ordures ménagères. Le matériel disponible est géré en "Pool" et affecté selon l'urgence des besoins aux différents services municipaux et prestations de service : Voirie, S.U.H.A, Espace-vert, enterrement, transports divers etc. Habituellement, il est affecté pour la collecte :

- 1 pelle chargeuse caterpilar 930 ou 950

9

- 4 ou 5 camions à benne basculante de capacité 5 à 6 m3 et d'une puissance de 15-17 CV, toutes de marque FIAT acquises en 1984 avec le concours de la Banque Africaine de Développement.

Compte tenu de l'état vétuste du matériel, nous pouvons dire sans risque de nous tromper que l'atelier mécanique du garage municipal éprouve sans nul doute d'énormes difficultés pour le maintien en état de marche de ce précieux matériel.

Tout le personnel employé pour la collecte qui est mécanisée est communal et se compose de la manière suivante :

- Le Chef de service
- Un superviseur
- Un conducteur d'engin plus son aide
- Deux pointeurs
- Quatre ou cinq chauffeurs plus leurs aides (1 aide-chauffeur par véhicule)

S'agissant de la collecte proprement dite, la précollecte est assurée par les ménages qui apportent volontairement leurs déchets au lieur de concentration des déchets du quartier répartis à travers la ville. Il est à signaler par ailleurs que outre les dépotoirs autorisés, il existe de multitude de dépotoir non autorisés dites sauvages. Une partie de ces dépotoirs avait fait l'objet d'aménagement matérialisés par la construction d'un socle en béton surmonté d'un mur sur trois côté et équipé d'une porte métallique à double battant sur le 4ème. L'ouverture étant trop étroite pour le godet de la pelle chargeuse, quelques uns ont été en partie cassés mais dans l'ensemble, il ne sont jamais vidés. Les usagers continuent tout de même à y déposer les ordures ou à proximité à même le sol.

Enfin, il est à relever que dans le système actuel de collecte et de traitement des ordures ménagères, seul le premier maillon de la chaîne collecte/évacuation est partiellement traité ; le second c'est-à-dire le traitement est complètement perdu de vue (inexistence à N'Djaména de décharge publique pour assurer l'ensemble des déchets urbains). Aussi, les chauffeurs ont toute latitude pour choisir leur lieu de décharge en pleine ville. Il faudrait également signaler qu'entre autres, les responsables locaux font remblayer les rues avec ces déchets pour soit disant en améliorer l'état en dehors des clients privés des chauffeurs qui ont des terrain à remblayer.

En conclusion, l'incohérence dans la collecte des ordures ménagères et leur traitement, la défécation en plein air sur ces tas d'ordures ainsi que la divagation des rongeurs et des animaux domestiques errants renforcent la prolifération des germes pathogènes, vecteurs de maladies infectieuses. C'est pourquoi, pour assister la commune et particulièrement la population intra-mures, deux Organismes Non Gouvernementaux ont initié des expériences de précollecte d'ordures ménagères dans la ville de N'Djaména. Il s'agit de :

OXFAM - organisation de précollecte dans quartier dénommée "Opération AMBASSATNA NADDIF" du nom du quartier qui est AMBASSATNA. Il faudrait signaler que le projet, actuellement arrêté ne s'est pas déroulé sans problèmes, entre autres, mentalité de la population qui pense et estime que l'entretien de la ville relève exclusivement de la Mairie ou de l'Etat. des résultats tangibles auraient pu être obtenus si le projet prenait en compte les rues et l'évacuation des dépotoirs.

AICF - sensibilisation des habitants du quartier REPOS II afin qu'il amènent eux-mêmes leurs ordures aux dépôts officiels du quartier, dépôt le plus proche de leur domicile.

Inspirés du bienfait des actions menées par les organismes ci-dessus cités, quelques habitants du quartier ARDEP-DJOUMAL ont jugé nécessaire de mettre sur pied un Comité d'Assainissement et de Suivi du Quartier ARDEP-DJOUMAL dénommé C.A.S.Q.A. ayant comme principal objectif l'amélioration progressive de l'hygiène publique et des conditions de vie quotidienne de l'ensemble du quartier Ardep-Djoumal par :

- la collecte systématique et l'évacuation sur les dépotoirs officiels des déchets solides dans les conditions conformes à la protection de l'environnement ;

- la maintenance des ouvrages d'évacuation en bon état de fonctionnement t ;

- le reprofilage des rues avec le concours des services étatiques ;

- la fourniture d'eau potable (payant mais très en deçà des prix pratiqués par les vendeurs d'eau) par fûts ;

- la sensibilisation de la population.

(PJ : document relatif au Comité)

IV . Tenant compte donc des difficultés qu'éprouve la Commune de N'Djaména tant sur le plan humain, matériel et budgétaire, nous estimons qu'elle doit tout faire pour privatiser certaines prestations de service, notamment :

- le service de collecte et d'évacuation des ordures ménagères ;

- le drainage des eaux usées ;

- le traînement des eaux vannes en intéressant certains opérateurs économiques qui ne manquent pas sur la place. L'intéressement consisterait par exemple à restreindre les formalités administratives, fiscales et techniques.

Toutefois, compte tenu de l'importance des sommes en jeu (investissement plus fonctionnement), il est indispensable de tester le système retenu (type de gestion qui intéresse trois acteurs principaux : l'offreur, le producteur et le consommateur) et de prévoir un échantionnement des opérations de service qui permette :

- recouvrer progressivement la taxe de service presté ;

- monter et structurer un service chargé de gérer le système ;

- expérimenter sur une zone la méthode de collecte retenue avant la généralisation

Dans cet esprit, les modes de gestion suivante ont retenu notre attention. il s'agit de :

a) l'affermage

b) la régie intéressée.

11

SEMINAIRE REGIONAL
SUR LA PRIVATISATION DES SERVICES MUNICIPAUX
ET LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE LOCALE

17-19 MAI 1993

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM & PRENOMS	FONCTION	ADRESSE
COTE D'IVOIRE		
ETIEGNE KOUAKOU JULIEN	1er ADJOINT AU MAIRE D'ABENGOUROU	BP. 692 ABENGOUROU TEL. 91-32-14
PORQUET SALIMATA	MAIRE D'ADIAKE	15 BP. 850 ABIDJAN TEL. 30-15-35
KOUADIO COMOE	MAIRE D'AGNIBILEKROU	BP. 400 AGNIBILEKROU TEL. 92-00-40
AKACHIBY ACHIEPO	1er ADJOINT AU MAIRE DE AKOUPE	BP V 85 ABIDJAN TEL. 25-52-38
SOMBO YAPI J.C.	MAIRE DE ALEPE	01 BP. 4562 ABIDJAN TEL. 21-65-67
N'GUESSAN AKANZA EUGENE	MAIRIE DE ALEPE	BP 112 ALEPE TEL. 30-38-09
DETOH K. ALEXIS	MAIRE DE BEOUMI	06 BP. 448 ABIDJAN TEL. 21-99-47
WOI MESSE	MAIRE DE BIANKOUMAN	BP. 1221 YAMOUSSOUKRO TEL.64-18-94
MANIGA GBA GBA JEAN-JEACQUE	PRESIDENT DE (COJE.VO.E) BIANKOUMA	BP. 321 BIANKOUMA TEL. 24
BATLO AKA JEANNE	MAIRE DE BINGERVILLE	BP. 7 BINGERVILLE TEL. 30-33-90
ABOLEY DIBY MICHEL	MAIRE DE BOCANDA	BP. 1 BOCANDA TEL. 62-57-99
AFFI N'GUESSAN	MAIRE DE BONGOUANOU	BP. 347 BONGOUANOU TEL. 61-05-53
KEITA TIEKOURA	1er ADJOINT AU MAIRE DE BOUAFLE	BP.645 BOUAFLE TEL. 68-91-40

NOM & PRENOMS	FONCTION	ADRESSE
COULIBALY LENISSONGUI	MAIRE DE BOUNDIALI	BP. 66 BOUNDIALI TEL. 82-00-62
LAYE SOUARE	2ème ADJOINT AU MAIRE DE DANANE	BP. 616 DANANE TEL. 70-02-82
ANDOH KOUADIO JEAN	MAIRE DE DAOUKRO	BP. 22 DAOUKRO TEL. 97-80-18
N'GUESSAN KOFFI BERNARD	MAIRE DE DIMBOKRO	BP. 149 DIMBOKRO TEL. 62-57-70
DOFFO YOUDE BERNARD	MAIRE DE DUEKOUE	BP. 57 DUEKOUE TEL. 74-00-41
KONE TIECOURA KAFALO	MAIRE DE FERKESSEDOUGOU	BP. 174 FERKESSEDOUGOU TEL. 80-01-65
ABLE FREDERIC	MAIRE DE GRAND-BASSAM	BP. 202 GRAND-BASSAM TEL.26-91-82
BISSOUMA TAPE ALPHONSE	MAIRE DE ISSIA	01 BP. 3459 ABIDJAN TEL. 22-51-48
N'DHATZ KRA BETIS THERESE	MAIRE DE N'BAHIAKRO	BP. 431 M'BAHIAKRO TEL. 25-69-31
COMARA MOUSSA	1er ADJOINT AU MAIRE DE ODIENNE	BP. ODIENNE TEL. 80-02-32
SY SAVANE OUSMANE	2ème ADJOINT AU MAIRE DE ODIENNE	08 BP. 327 ABIDJAN TEL. 41-57-89
OUATTARA NAGNIN	MAIRE DE OUANGOLODOUGOU	BP. 87 OUANGOLODOUGOU TEL. 43-25-85
ESSECOFY KOUAKOU MATHIEU	MAIRE DE OUELLE	BP. 50 OUELLE TEL. 32-82-15
SEMITY BI KOMENAN GABRIEL	4ème ADJOINT AU MAIRE DE OUME	BP 353 OUME TEL. 76-00-65
DIOP ADAMA	MAIRE DE SINFRA	01 BP. 1319 ABIDJAN TEL. 27-71-86
DEGRE GALO ALFRED	4ème ADJOINT AU MAIRE DE SOUBRE	BP. 810 SOUBRE TEL. 72-20-97
KOUAME N'GUESSAN	1er ADJOINT MAIRE DE TIASSALE	TEL. 22-27-49 ABIDJAN
FADIGA KARAMOKO	MAIRE DE TOUBA	BP. 224 TOUBA TEL. 42-60-44

NOM & PRENOMS	FONCTION	ADRESSE
DOUA BI TOUI	MAIRE DE ZUENOULA	BP. V 269 ABIDJAN TEL. 35-75-58
AMAGOU VICTOR	MAIRE DE MARCORY SECRETAIRE GENERAL UVICOCI	11 BP 457 ABIDJAN TEL. 32-71-34
DONWAHI BAUZA CHARLES	MAIRE DE SOUBRE UVICOCI	01 BP. 2252 ABIDJAN TEL. 26-95-27
JEAN-BAPTISTE AMETHIER	MAIRE DE BONOUA UVICOCI	BP. 195 BONOUA TEL. 30-08-12
DEMBELE LASSINA	MAIRE D'ADJAME UVICOCI	03 BP. 238 ABIDJAN TEL. 37-17-83
AMICHIA RENE	MAIRE DE TIASSALE UVICOCI	01 BP. 2129 TEL. 44-25-13
AKA ANGHUI HORTENSE	MAIRE DE PORT-BOUET UVICOCI	01 BP. 2430 ABIDJAN TEL. 27-77-25
ASSAMOI JEAN BAPTISTE	SECRETAIRE PERMANENT UVICOCI	01 BP. 6534 ABIDJAN TEL. 32-71-34
ALBERT HOBA	DIRECTEUR GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES	BP. V 266 ABIDJAN TEL. 21-27-79
OUATTARA MAHIRI EDOUARD	DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES	BP. V 266 ABIDJAN TEL. 22-08-46
GBIDI GUEDE JEAN	SOUS-DIRECTEUR DE LA TUTELLE ADMINISTRATIVE DES COLL. LOC.	BP. V 266 ABIDJAN TEL.21-36-99
YEMAN FRANCOIS	SOUS-DIRECTEUR DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITES LOCALES	BP. V 266 ABIDJAN TEL. 22-35-77
SIDIBE MAMADOU	SOUS-DIRECTEUR DE LA TUTELLE FINANCIERE DES COLL. LOCALES	BP. V 266 ABIDJAN TEL. 21-36-99
DANHO BESSI	CHARGE D'ETUDES S/D DU BUDGET (DGCL)	BP. V 266 ABIDJAN TEL. 21-36-99
N'DRI JULES	CHEF DE SERVICE A LA S/D DU PATRIMOINE (DGCL)	BP. V 266 ABIDJAN TEL. 21-36-99
DIABY YACOUBA	CHEF DE SERVICE A LA SOUS- DIRECTION DES MARCHES	BP. V 266 ABIDJAN TEL. 21-36-99
TAPA GUIZA	CHARGE D'ETUDES DGCL	BP. V 266 ABIDJAN TEL. 21-36-99
TIEN BI DOU ANTOINE	S/DIRECTEUR DES MARCHES DGCL	BP. V 266 ABIDJAN TEL. 22-08-51
KINIMO SAFOU	SERVICE INSPECTION DGCL	BP. V 266 ABIDJAN TEL. 21-26-99

NOM & PRENOMS	FONCTION	ADRESSE
SIE KOUADIO JEAN-MARIE	S/DIRECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS (MECU)	BP. V 83 ABIDJAN TEL. 21-44-08
OKOU BERNADETTE	ASSISTANTE SOCIALE DIRECTION DEV. SOCIAL	BP. V 124 ABIDJAN TEL. 32-56-84
OWOCHI RENE	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL	BP. V 124 ABIDJAN TEL. 32-56-79
KAKADIE YAPI GEORGES	DIRECTEUR AU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT	BP. V-83 ABIDJAN TEL. 21-21-91
ESSIS AKO FELIX	EXPERT NATIONAL BIT	01 BP. 3208 ABIDJAN TEL. 32-35-77
ADOTEVI YVES PLACIDE	CONSEILLER JURIDIQUE MAIRIE DE PORT-BOUET	12 BP. 94 ABIDJAN TEL. 27-86-07
TANO BROU	DIRECTEUR NATIONAL DES CONCOURS ET ASSURANCE JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE	01 BP. 1586 ABIDJAN TEL. 32-76-86
LEKE MARIN	ECONOMISTE PRINCIPAL BAD	BP V 316 ABIDJAN TEL. 20-49-50
SEKOU TOURE	ENSEIGNANT ENSTP	BP. 1083 YAMOUSSOUKRO 64-01-00
DEAN R. SWERDLIN	CONSULTANT TECHNIQUE EN ARCHITECTURE ET URBANISME USAID/REDSO	TEL. 41-45-28 ABIDJAN
ASSEMIAN TCHIMON JEAN	CONSULTANT LELOUX-CONSULT	TEL. 44-87-75
LECADOU ISIDORE	PRIVE	20 BP. 919 ABIDJAN TEL. 44-21-12
BENIN		
RICHARD LOHINTO	CHEF DE CABINET	BP. 925 COTONOU TEL. (224) 30-11-06
FIDELE TONON	DIRECTEUR TECHNIQUE SOCIETE INDUSTRIELLE D'EQUIPEMENT ET D'ASSAINISSEMENT URBAIN	BP.1692 COTONOU TEL. (224) 31-46-24
TCHAD		
N'GAKOUTOU GASSI ETIENNE	SECRETAIRE GENERAL DU COMITE D'ASSAINISSEMENT ET DE SUIVI DU QUARTIER ARDEP-DJOUMAL	BP. 578 N'DJAMENA TEL. 51-50-99

CONGO

HELENE LOUKOULA	SECRETAIRE DU MAIRE CENTRAL DE BRAZZAVILLE	145, AVENUE DES TROIS MARTYRS BRAZZAVILLE TEL. 81-30-07
HENRI BADI	CONSEILLER DU MAIRE	BP. 508 BRAZZAVILLE TEL. 81-30-07

GUINEE

BALDE MAMADOU SALIOU	DIRECTEUR UPSU	BP. 584 CONAKRY TEL. 44-37-30
MAMOUDOU SOUMAH	MAIRE DE DIXINN	BP. 2011 CONAKRY TEL. 44-43-92
MAMOUDOU BARRY	MAIRE DE RATOMA	BP. 4502 CONAKRY TEL. 44-44-47

BURKINA FASO

JEAN-MARTIN KI	DIRECTEUR DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION MIN. DE L'ADMINISTRATION ET DU TERRITOIRE	BP. 7034 OUAGADOUGOU TEL. 31-25-52
OUATTARE IMOSSI MOISE	HAUT COMMISSAIRE DU YATENGA	BP. 15 OUAHIGOUYA TEL. 55-05-89
OUEDRAOGO NABA	PREFET-MAIRE DE KOUDOUGOU	BP. 48 KOUDOUGOU TEL. 44-00-01
OUEDRAOGO BABA	PREFET-MAIRE DE OUAHIGOUHA	BP. 48 OUAHIGOUYA TEL. 55-03-36
TRAORE AMARA	HAUT COMMISSAIRE-MAIRE DE BOBODIOULASSO	BP. 7034 BOBODIOULASSO TEL. 31-25-51